



LABEL CERTIBRUIT TRANSPORTEURS

JE LIVRE LA NUIT SANS BRUIT
DANS LE RESPECT DES RIVERAINS
ET DE L'ENVIRONNEMENT





LABEL

JE LIVRE LA NUIT SANS BRUIT

LABEL CERTIBRUIT
JLLNSB 001
Édition : 12/2016
Version : 1 (déc. 2016)

Certibruit® est une marque
déposée à l'INPI
n° national 11 3 866 082

Livraisons de nuit
respectueuses des riverains®
est une marque déposée à
l'INPI
n° national 11 3 883 197

EDITO

Le déploiement de la charte « Livraison de nuit respectueuse des riverains et de l'environnement » entamé depuis 2012 a prouvé l'intérêt de décaler les horaires de livraisons dans les grandes villes. Les enseignes des centres urbains ont ainsi profité de ce système simple à mettre en place pour contribuer à améliorer la qualité de l'air et la sécurité routière par la limitation du trafic poids lourds en journée.

Cette mesure est depuis signalée comme une mesure à mettre en œuvre dans les politiques publiques pour une logistique urbaine durable :

- Cadre national pour des chartes sur la logistique durable en ville du Ministère en charge de l'environnement,
- Charte livraison de la ville de Paris,
- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Paris...

La réussite de ce système incombe en grande partie aux transporteurs qui ont accompagné l'effort des distributeurs aux côtés des collectivités locales pour investir dans la modernisation de leurs flottes afin de disposer de véhicules plus propres et plus silencieux, condition *sine qua none* pour réaliser des livraisons de nuit dans le respect des riverains.

C'est pour cette raison que l'association Certibruit met à disposition des transporteurs qui le souhaitent un label distinctif permettant la reconnaissance auprès des collectivités locales et des riverains de leur engagement dans un cercle vertueux pour l'environnement.

Vous trouverez dans ce document les règles à respecter pour obtenir cette distinction.



Éric DEVIN,
Président CERTIBRUIT



SOMMAIRE



POURQUOI LIVRER LA NUIT ?

- Principaux enjeux environnementaux
- Les conditions indispensables pour livrer la nuit : respecter les riverains en luttant contre les nuisances sonores !

4



L'ORIGINE DU LABEL

6



L'ASSOCIATION CERTIBRUIT

7



LE LABEL «JE LIVRE LA NUIT SANS BRUIT»

8



COMMENT OBTENIR LE LABEL «JE LIVRE LA NUIT SANS BRUIT»

9



ANNEXES

10



1 POURQUOI LIVRER LA NUIT?

PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le transport de marchandises en ville reste avant tout perçu par la population comme une source de nuisances : «polluant», «bruyant», «dangereux», «encombrant», sont des adjectifs fréquemment entendus pour le qualifier.

Ce «mal nécessaire» pour notre vie quotidienne et pour l'activité économique en centre-ville est longtemps resté un pan négligé dans la gestion des villes. Aujourd'hui, la logistique urbaine est un sujet de préoccupation majeur, comme le démontrent les agendas politiques des municipalités au premier plan desquels des thèmes tels que pollution de l'air et bruit en ville sont mis en évidence. Ceux-ci font partie des cinq externalités négatives communément reconnues et associées au transport de marchandises en zone urbaine, à savoir : les émissions de polluants, le bruit, l'insécurité routière, la congestion et l'occupation abusive des aires de stationnement.

La congestion constatée en ville à certaines heures de la journée conduit de nombreuses collectivités à se poser la question du **partage de la voirie dans le temps**, d'où l'idée d'étudier la possibilité de reporter certaines activités la nuit, comme les livraisons de marchandises.

Le processus des livraisons de nuit est propre à engager un cercle vertueux : **en livrant plus tôt ou très tard sans gêner les riverains, on livre mieux et on pollue moins**. De plus, en circulant quand le trafic est minimal, les véhicules ont un meilleur rendement énergétique, et comme ils sont absents aux heures de pointe, ils ne contribuent pas à l'encombrement du trafic.

LES CONDITIONS INDISPENSABLES POUR LIVRER LA NUIT: RESPECTER LES RIVERAINS EN LUTTANT CONTRE LES NUISANCES SONORES !

Bien entendu, ce type d'organisation n'est viable que si les nuisances sont acceptables pour la population, au premier chef les riverains des lieux de chargement, des lieux de distribution et des infrastructures supportant le transport. Cela implique la mise en œuvre d'organisations innovantes et/ou de matériels spécifiques : engins et supports de manutention moins bruyants, aménagement des véhicules, dispositifs techniques sur zones d'accueil, etc...



Afin de convaincre les riverains, il faut aussi prendre les dispositions permettant de les informer sur les plans de prévention des nuisances mis en place par les professionnels concernés et faciliter le recueil des plaintes éventuelles pour un traitement indépendant facilitant leur résolution amiable. La charte ne prévoit pas de livraison en période de «nuit noire», c'est-à-dire entre 2h00 et 5h00 du matin.

« (...) partage
de la voirie
dans le temps »

Les bénéfices
engendrés par les
livraisons de nuit
pour les riverains
se voient le jour

- Réduction des bouchons de proximité (liés aux manœuvres des camions et au stationnement potentiellement illicite)
- Augmentation de la sécurité des piétons et des cyclistes
- Réduction des émissions de particules polluants

2 L'ORIGINE DU LABEL

« Je livre la nuit sans bruit dans le respect des riverains et de l'environnement »

Un label à destination des enseignes de centres urbains a été élaboré dès 2012 par les membres de l'association Certibruit permettant d'informer les riverains et les municipalités sur les efforts mis en œuvre par les restaurants ou les commerces qui ont recours à la livraison de nuit dans le respect des riverains.

En effet, en libérant l'accès des centres villes aux véhicules de plus gros gabarit dans les périodes où le trafic est naturellement fluide, ceci a aussi comme conséquence immédiate :

- une limitation de la consommation en gasoil des camions de transport de fret,
- une amélioration de la qualité de l'air issue d'une diminution importante des émissions de CO₂ et de particules par l'utilisation d'engins souvent peu polluants et de nouvelle génération,
- une amélioration de la sécurité routière par la limitation du trafic poids lourd en journée.

En 2016, les adhérents de l'association Certibruit ont souhaité décliner le label Certibruit aux transporteurs intégrés dans la démarche de livraisons de nuit afin de leur permettre de communiquer sur leurs efforts pour livrer de manière silencieuse et propre. Le label « Je livre la nuit sans bruit » est désormais disponible pour les professionnels du transport.

Parmi les solutions permettant de décongestionner l'accès dans le centre des grandes villes, le recours à la livraison de nuit des petites et moyennes surfaces, des chaînes de restaurant, des cafés, hôtels et restaurants ou d'autres commerces offre plusieurs avantages.

L'association CERTIBRUIT® associe tous les intervenants concernés par la labellisation pour assurer la gouvernance de la charte avec les transporteurs qui souhaitent obtenir le label « Je livre la nuit sans bruit dans le respect des riverains et de l'environnement ».



label des sites



label des transporteurs

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION CERTIBRUIT

- Des professionnels de la logistique : distributeurs, transporteurs, etc.
- Des représentants des collectivités et des ministères concernés :
MEEM, Mairie de Paris, Préfecture de police de Paris, Région Île de France, Grand Lyon, etc.
- Des associations : FNE, CLCV, etc.
- Des centres d'études partenaires : Cemafroid, CIDB, AFT, LNE, Club DEMETER, Acoucity, etc...

3 L'ASSOCIATION CERTIBRUIT



L'ASSOCIATION CERTIBRUIT

Association loi 1901, l'association CERTIBRUIT® a pour objet l'échange d'information, la communication et la coordination des actions réalisées en commun par ses membres dans le domaine du bruit dans l'environnement, particulièrement dans le cadre des activités de transport de fret et de livraison en milieu urbain.

L'objectif de CERTIBRUIT® est de proposer un label permettant de valoriser les efforts entrepris en matière de livraison silencieuse de nuit et de limitation du trafic de fret le jour.

A ce titre, pour garantir son action dans le domaine de la promotion et de la reconnaissance des efforts réalisés en matière de lutte contre le bruit, CERTIBRUIT® autofinance ses actions grâce aux cotisations de ses adhérents. Par ailleurs, sa gouvernance est assurée par un conseil d'administration incluant les organismes indépendants des entreprises auxquelles s'adresse le label :

➤ Cemafruid, l'expert du froid

Centre d'essais, d'expertise et de certification
Organisme officiel d'essais et de certification PIEK en France

www.cemafruid.fr

➤ Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit

Expert sur le thème de la protection de l'environnement sonore

www.bruit.fr

➤ Laboratoire National de métrologie et d'Essais

Expert en acoustique

www.lne.fr

➤ France Nature Environnement

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement

www.fne.asso.fr

➤ Semmaris

Société gestionnaire du Marché International de Rungis

www.rungisinternational.com



LABEL CERTIBRUIT JE LIVRE LA NUIT SANS BRUIT DANS LE RESPECT DES RIVERAINS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le bruit

Le bruit est la source de nuisance qui s'avère être prépondérante dans la nature des actions et pilotes à engager dans le domaine des livraisons urbaines. C'est en effet l'externalité perçue de manière la plus immédiate par le riverain et suscitant les réactions les plus négatives, notamment vis-à-vis du chauffeur livreur. Une enquête nationale, « Les nuisances environnementales des transports : ce qu'en disent les Français », réalisée en 2008 par le Laboratoire transport environnement de l'INRETS, confirmait que le bruit émis par les transports est considéré par les Français comme la première nuisance environnementale vécue au quotidien dans leur domicile. Près de 34% d'entre eux se déclarent en effet gênés par le bruit, notamment par celui du trafic routier. Dans le même temps, les Français considèrent qu'il est principalement de la responsabilité des collectivités territoriales de contrôler et de réduire les émissions de bruit locales.

Les sons audibles se situent entre 0 dB, seuil d'audition, et 140 dB. La gêne est ressentie de manière très variable d'un individu à l'autre et reste une notion subjective. Aucune échelle de niveau sonore ne peut donner une indication absolue de gêne occasionnée.





4 LE LABEL «JE LIVRE LA NUIT SANS BRUIT»



La liste des transporteurs engagés dans le label est disponible sur www.certibruit.fr

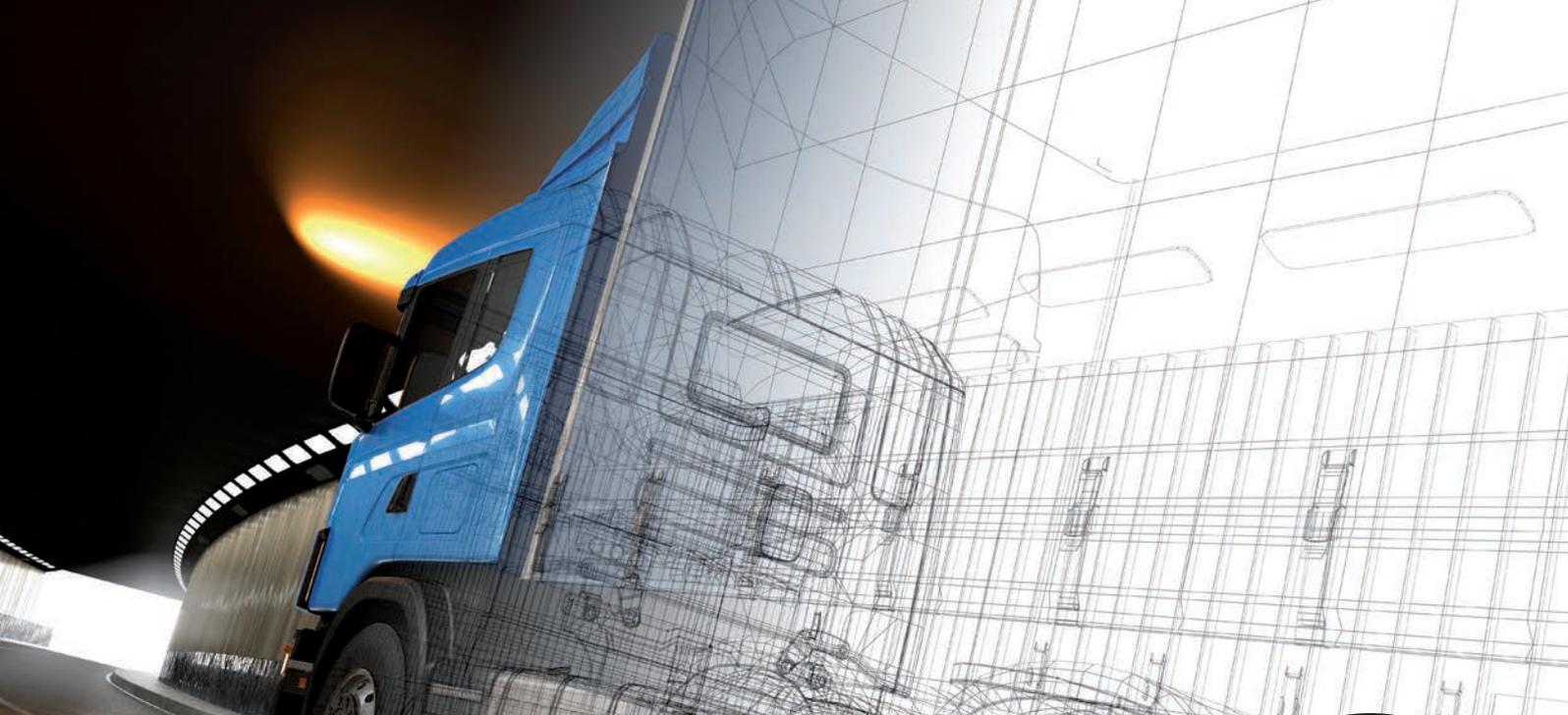
Les transporteurs sollicités pour livrer les commerces et restaurants labellisés peuvent faire référence au label CERTIBRUIT® « Je livre la nuit sans bruit ».

Les règles concernant ce label sont définies à travers un engagement entre l'association CERTIBRUIT® et le transporteur.

Le label peut être délivré lorsque le transporteur utilise, pour les livraisons effectuées la nuit, un véhicule silencieux (ensemble certifié Piek) et lorsque les conducteurs-livreurs ont suivi une formation délivrée par le centre de formation Certibruit.

Les transporteurs labellisés peuvent utiliser le visuel défini en annexe pour le marquage de leurs véhicules certifiés Piek utilisés pour effectuer des livraisons de nuit.

Grâce à ce label, les transporteurs disposent dorénavant d'un outil permettant la reconnaissance auprès des collectivités locales et des riverains de leur engagement dans un cercle vertueux pour l'environnement.



5 COMMENT OBTENIR LE LABEL ?

- 1 Signer l'engagement bilatéral avec l'association Certibruit**
Engagement figurant à l'annexe 1
- 2 Utiliser un véhicule silencieux déclaré à Certibruit**
Ensemble certifié Piek
Véhicules à lister en annexe 2
- 3 Former ses conducteurs-livreurs par le centre de formation Certibruit**
Demande de formation disponible en annexe 3
A l'issue de la formation les conducteurs-livreurs devront signer l'engagement individuel disponible en annexe 4
- 4 Coller le sticker « Je livre la nuit » sur son véhicule**
Spécimen de sticker disponible en annexe 5
- 5 Livrer de nuit des sites labellisés Certibruit**
De 20h à 2h et/ou de 5h à 7h



6 ANNEXES

ANNEXE 1

↳ Engagement bilatéral CERTIBRUIT® « Je livre la nuit sans bruit »

ANNEXE 2

↳ Recensement des véhicules PIEK utilisés lors des livraisons de nuit

ANNEXE 3

↳ Demande de formation Certibruit adaptée aux conducteurs-livreurs en charge de réaliser des livraisons de nuit

ANNEXE 4

↳ Engagement individuel des conducteurs-livreurs en charge de réaliser des livraisons de nuit

ANNEXE 5

↳ Affichette « Je livre la nuit sans bruit » pour tous les véhicules intégrés dans la démarche

11

12

13

14

15

LES TRANSPORTEURS S'ENGAGENT AVEC CERTIBRUIT®

ENGAGEMENT BILATÉRAL CERTIBRUIT®

« Je livre la nuit sans bruit »



LOGO DU TRANSPORTEUR

L'entreprise s'engage dans une démarche volontaire de réduction des nuisances sonores de ses activités de livraison de nuit dans les zones urbaines, concrétisée par le présent engagement bilatéral entre l'entreprise et l'association CERTIBRUIT.

L'entreprise s'engage à :

- Réaliser la formation de ses conducteurs-livreurs dans le centre de formation CertibrUIT ;
- Améliorer son impact environnemental en réduisant sa contribution à la congestion de Paris et des autres villes concernées lors des heures de pointes ;
- Investir et continuer d'investir dans des engins et du matériel de manutention certifiés Piek ;
- Déclarer sa flotte de véhicules Piek à CertibrUIT ;
- Étudier les modifications d'organisation logistique permettant de limiter les nuisances sonores ;
- Maintenir son adhésion à l'association CertibrUIT et à participer aux comités et aux assemblées générales de l'association.

CERTIBRUIT s'engage à :

- Organiser les sessions de formation pour les conducteurs-livreurs en faisant appel à ses membres ;
- Fournir une affichette « Je livre la nuit sans bruit » pour tous les véhicules intégrés dans la démarche ;
- Valoriser l'engagement en faveur du développement durable.



A
Pour l'entreprise signataire,

Le
Pour CERTIBRUIT,

Association CERTIBRUIT®

Association Loi 1901 - 5 avenue des Prés - 94260 Fresnes - contact@certibrUIT.fr

www.certibrUIT.fr

DEMANDE DE FORMATION CERTIBRUIT®



Adaptée aux conducteurs-livreurs en charge de réaliser des livraisons de nuit

Je soussigné souhaite effectuer une demande de formation Certibruit pour mes conducteurs livreurs

Votre demande sera transmise à un organisme de formation membre de Certibruit qui vous transmettra un devis et des propositions de dates. Merci pour cela de remplir les champs ci-dessous.

Raison sociale :

Adresse de facturation :

Code Postal :

Ville :

N° SIRET :

Code APE :

N° TVA :

Resp. Formation :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Adresse du lieu de la formation :

Voici la liste du personnel conducteurs-livreurs à former (10 personnes max. par session)

A l'issue de la formation, les conducteurs-livreurs devront signer l'engagement individuel (Annexe 4)

NOM	PRÉNOM

M. / Mme.

Signature + tampon

Fait à

Le

Association CERTIBRUIT®

Association Loi 1901 - 5 avenue des Prés - 94260 Fresnes - contact@certibruit.fr

www.certibruit.fr

ENGAGEMENT INDIVIDUEL DES CONDUCTEURS-LIVREURS



en charge de réaliser des livraisons de nuit

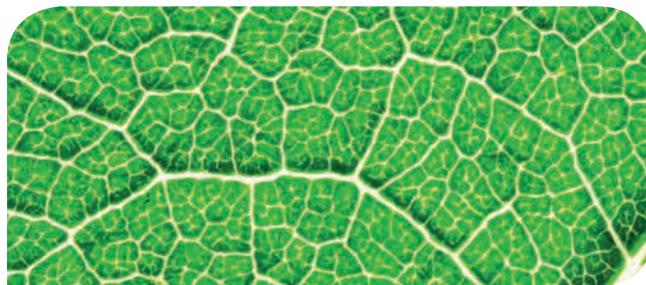
Mon entreprise s'est engagée dans une démarche volontaire d'engagement dans le cadre de la charte **CERTIBRUIT** «Livraisons de nuit respectueuses des riverains».

Dans ce cadre, j'ai suivi la formation Certibruit et je reconnais que la généralisation des livraisons de nuit apporte de multiples avantages dont les principaux bénéfices pour l'environnement sont :

- Moins de camions de livraisons aux heures de pointe dans les zones urbaines ;
- Moins d'embouteillages sur les routes accédant à ces zones ;
- Moins d'embouteillages autour des magasins et entrepôts logistiques ;
- Les véhicules de livraison roulent de manière efficace en consommant moins ;
- Moins de particules et d'émissions nocives sont produites par le transport de fret en ville ;
- Moins de stress pour les conducteurs-livreurs.

Pour bénéficier de ces avantages, il est impératif que le cadre de vie des riverains habitant à proximité des sites livrés soit respecté lors des livraisons de nuit. Ceci implique l'absence de nuisance occasionnée par le bruit du matériel de livraison, de manutention et par les intervenants eux-mêmes.

Conscient de ces bénéfices et des exigences qui en résultent, j'ai été formé pour respecter un certain nombre de règles permettant de réaliser des livraisons de nuit dans le respect de la qualité de vie des riverains.



A ce titre, je m'engage à :

Signaler à mon responsable toute idée permettant d'améliorer les conditions de livraison de nuit sur un site donné,

Indiquer à mon responsable tout élément matériel qui peut être à l'origine d'une nuisance sonore sur mon véhicule,

Limiter les nuisances sonores en adoptant une attitude et un comportement personnel conforme aux préconisations qui m'ont été enseignées,

Evaluer l'état du matériel de transport / de manutention utilisé afin de prévenir les nuisances sonores,

Noter toute anomalie rencontrée lors d'une livraison et en informer mon responsable,

Coopérer avec les autres intervenants et trouver des modes de communication silencieux,

Ecouter les préoccupations des résidents et leur répondre poliment, notamment en cas de plainte.

	Personne formée	Formateur
Nom		
Prénom		
Fonction		
Entité de rattachement		
Date		
Signature		

STICKER VÉHICULE



Affichette « Je livre la nuit sans bruit » pour tous les véhicules intégrés dans la démarche

Nous livrons la nuit
pour limiter la pollution et
les embouteillages en ville



2017

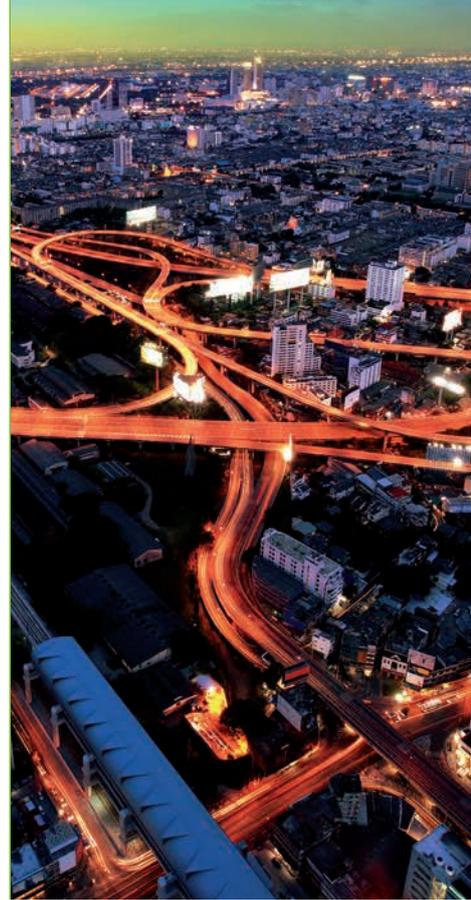
- ✓ L'ensemble de ce véhicule immatriculé : est certifié  **Piek**
- ✓ Le conducteur livreur de ce véhicule a suivi la formation **CERTIBRUIT**



Association CERTIBRUIT®

Association Loi 1901 - 5 avenue des Prés - 94260 Fresnes - contact@certibruit.fr

www.certibruit.fr



Pour mieux livrer,
livrons la nuit,
mais sans bruit.

CERTIBRUIT

5 Avenue des Prés
94266 Fresnes Cedex - France

Tel.: +33 1 49 84 84 84

Fax: +33 1 46 89 28 79

contact@certibruit.fr

www.certibruit.fr